

**DOCTRINE** P. 25

IMMOBILIER

# Le droit réel de jouissance spécial ne peut sauver une servitude irrégulière

conclusions de **Bruno Sturlèse**  
et note par **Julien Laurent**

**VEILLE** P. 5

PROFESSIONS

Le Conseil d'État valide  
les textes relatifs aux sociétés  
pluri-professionnelles  
d'exercice

**DROIT FISCAL**

Démembrement de propriété :  
clarification de l'Administration  
sur la nouvelle procédure  
d'abus de droit

**PROFESSIONS**

Cession de parts de SCP :  
portée du contrôle  
de la Chancellerie

**ACTUALITÉS** P. 15

PROFESSIONS

Signature d'une charte entre  
le TGI de Paris et la chambre  
des notaires de Paris

**PRATIQUE** P. 17

PERSONNES / FAMILLE

Les aides sociales : quels  
recours ou récupérations ?

par **Jacques Combret**

**CHRONIQUES** P. 33

IMMOBILIER

Biens - Propriété

par **Laetitia Tranchant**

# COMITÉ DE RÉDACTION

## DIRECTION ÉDITORIALE

Michel GRIMALDI, professeur à l'université Panthéon-Assas (Paris 2)

Christophe VERNIÈRES, professeur à l'université Grenoble Alpes

Jean-Jacques BARBIERI, conseiller à la Cour de cassation

Solange BECQUÉ-ICKOWICZ, professeur à l'université de Montpellier

Frédéric BICHERON, professeur à l'université Paris Est - Créteil Val-de-Marne (Paris 12)

Gilles BONNET, notaire à Paris

Séverine CABRILLAC, professeur à l'université de Montpellier

Gérard CHAMPENOIS, professeur émérite de l'université Panthéon-Assas (Paris 2)

Isabelle DAURIAC, professeur à l'université Paris Descartes

François DELORME, notaire à Blérancourt

Sophie GAUDEMET, professeur à l'université Panthéon-Assas (Paris 2)

Rémy GENTILHOMME, notaire à Rennes, professeur associé à l'université de Rennes 1

Charles GIJSBERS, professeur à l'université de Rouen Normandie

Daniel GUTMANN, professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Mathias LATINA, professeur à l'université Côte d'Azur

Marie-Anne LE FLOCH, notaire à Paris

Marc NICOD, professeur à l'université Toulouse 1 Capitole

Bernard REYNIS, notaire honoraire, président honoraire du CSN, conseiller à la Cour de cassation

Frédéric ROUSSEL, directeur général de l'ANC, chargé de mission au CSN

Jean-François SAGAUT, notaire à Paris, président du 111<sup>e</sup> congrès des notaires de France

Dominique SAVOURÉ, notaire à Versailles, chargé d'enseignement à l'université Panthéon-Assas (Paris 2)

Bernard VAREILLE, professeur à l'université de Limoges

Frédéric VAUVILLÉ, professeur à l'université Lille Nord de France, conseiller scientifique du CRIDON Nord-Est

David VITTORI, notaire à Paris

## CONSEIL SCIENTIFIQUE

Laurent AYNÈS, professeur à l'école de droit de la Sorbonne (Paris 1)

Jacques COMBRET, notaire honoraire, président honoraire du congrès des notaires de France

Michel GRIMALDI, professeur à l'université Panthéon-Assas (Paris 2)

Hervé LÉCUYER, professeur à l'université Panthéon-Assas (Paris 2)

Cyril NOURISSAT, professeur à l'université Jean-Moulin (Lyon 3), ancien recteur de l'académie de Dijon

Hugues PÉRINET-MARQUET, professeur à l'université Panthéon-Assas (Paris 2)

Christian PISANI, notaire honoraire, président honoraire de la chambre interdépartementale des notaires de Paris

Marcel REVILLARD

Gilles ROUZET, notaire honoraire, conseiller honoraire à la Cour de cassation, ancien professeur associé à l'université de Bordeaux

Jean-François SAGAUT, notaire à Paris, président du 111<sup>e</sup> congrès des notaires de France

Jean TARRADE, ancien président du Conseil des notariats de l'Union européenne, président honoraire du Conseil supérieur du notariat

Bernard VAREILLE, professeur à l'université de Limoges

## RÉDACTION

Revue éditée par Lextenso-éditions, 70, rue du Gouverneur général Félix Éboué - 92131 Issy-les-Moulineaux cedex.

**P-DG, Directeur de la publication :** Bruno Vergé. **Directrice générale déléguée :** Emmanuelle Filiberti. **Rédactrice en chef :** L. Ricco.

**Rédactrices spécialisées :** E. Guérin - C. Burban - H. Moreno. **Rédactrice :** M. Campo. **Assistante :** C. Bardet

Tél. : 01.40.93.40.43 - Fax : 01.41.08.23.60 - defrenoix.redaction@lextenso.fr

**Imprimeur :** Jouve - 1, rue du Docteur Sauvé - 53100 Mayenne. CPPAP n° 1122 T 79130 - ISSN : 2116-9578. Dépôt légal : à parution.

### Abonnements

Tél. : 01 40 93 40 40 - Fax : 01 41 09 92 10 - abonnements@lextenso.fr - Tarifs France 2019 : 566,66 € TTC (TVA 2,10 %).

Prix au numéro : 25,01 € TTC (TVA 2,10 %). Tarifs étudiants : nous consulter.

### Publicité

Tél. : 01 40 93 40 68 - Fax : 01 41 09 92 07 - benoit.favre@lextenso.fr - Tarifs : nous consulter.

### Crédits

Dessin de couverture par Julie Le Cor, pour le Defrénois.

Toute reproduction, même partielle, est interdite, sauf exceptions prévues par la loi. La réalisation de panoramas de presse sur intranet incluant un extrait du contenu de la présente publication est conditionnée à la conclusion d'un accord avec le centre français d'exploitation du droit de copie (CFC)

Imprimé sur des papiers produits aux Pays-Bas et en Belgique, issus de forêts gérées durablement

0% de fibres recyclées ; impact gaz à effet de serre pour un exemplaire : 128 g éq. CO<sub>2</sub>



## VEILLE P. 5

### À LA UNE

Le Conseil d'État valide les textes relatifs aux sociétés pluri-professionnelles d'exercice

---

### ACTES COURANTS – IMMOBILIER

Modification du PLU et date de référence à prendre en compte pour la fixation d'une indemnité d'expropriation

---

### BRÈVES ACTES COURANTS – IMMOBILIER

Propriété

---

### FISCAL

Démembrement de propriété : clarification de l'Administration sur la nouvelle procédure d'abus de droit

---

### BRÈVES RURAL

Baux ruraux

---

### BRÈVES RURAL

Baux ruraux

---

### PROFESSION

Cession de parts de SCP : portée du contrôle de la Chancellerie

---

## ACTUALITÉS P. 15

Entretien avec le professeur Périnet-Marquet, nouveau président du Conseil national de la transaction et de la gestion immobilières

---

Signature d'une charte entre le TGI de Paris et la chambre des notaires de Paris

---

## PRATIQUE P. 17

### QUESTIONS-RÉPONSES

Les aides sociales : quels recours ou récupérations ?  
par **Jacques Combret**

---

## DOCTRINE P. 25

Le droit réel de jouissance spécial ne peut sauver une servitude irrégulière  
conclusions de **Bruno Sturlèse**  
et note par **Julien Laurent**

---

## CHRONIQUES P. 33

Biens - Propriété  
par **Laetitia Tranchant**

---

## VIE PRO P. 39

---

## OFFRES ET DEMANDES P. 47

---

## INDICES P. 52

---